

<http://www.snetap-fsu.fr/Des-nouvelles-de-la-PFR.html>



Des nouvelles de la PFR !

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : vendredi 23 mars 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Créée à l'origine seulement pour la catégorie A de la filière administrative, l'administration a finalement fait le choix d'étendre la [PFR](#) aux catégories B et C, sous le prétexte de simplifier et d'harmoniser le système des primes de la fonction publique.

Et alors qu'il refuse toute négociation salariale, le ministre de la Fonction Publique prépare un décret de généralisation de la [PFR](#) au-delà de la filière administrative. Aujourd'hui avec la prochaine parution de ce texte, elle sera étendue à tout agent de la FP.....

Ainsi ce décret en projet se substituera au décret du 22/12/2008.

Il doit permettre d'inclure "dans les meilleurs délais, l'ensemble des personnels relevant des filières technique et sociale", et d'appliquer la PFR aux adjoints de 6 ministères : Affaires Étrangères, Écologie, Développement Durable et Transport, Agriculture, Éducation Nationale et Enseignement Supérieur et Recherche, services du Premier Ministre.

La [FSU](#) conteste le choix qui a été fait de ne pas faire passer ce décret dans chaque Conseil Technique Ministériel ([CTM](#)), sous le prétexte d'éviter de la « lourdeur administrative », mais en réalité pour empêcher toute particularité ministérielle...

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État a été consulté en commission statutaire (texte commun) le 13 mars dernier.

Même si sur le fond, la FSU a systématiquement contesté cette forme de rémunération, cela ne nous a pas empêché de regarder de près le texte du projet de décret.

Il est prévu que pour qu'un corps puisse avoir droit à cette large avancée salariale égalitaire, il doit être absolument inscrit dans les annexes de ce décret à paraître.

Ils y seront classés par filières et on voit que ces annexes avec les choix qui ont été faits des filières et de leur classement, dessine le nouveau visage des métiers de la fonction publique telle qu'elle est aujourd'hui après des années de Révision Générale des Politiques Publiques.

Mercredi 21 mars 2012

S. Debord